
1. Identification

Nom du produit	TIDE PIXON 50EC
N° d'homologation produit antiparasitaires	35887
Utilisation recommandée	herbicide
Restrictions d'utilisation	Voir l'étiquette du produit Tide International Canada, Inc. 245 Hanlon Creek Boulevard Unit 102
Identificateur canadien du fournisseur	Canada +1 866 699 7717 Non disponible
Numéro d'urgence	1-800-424-9300 (CHEMTREC)
Fournisseur	voir ci-dessus

2. Identification des dangers

Dangers pour la santé	Classé conformément au Règlement (CE) n°1272/2008 Toxicité aiguë, Catégorie 4 Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 Toxicité aquatique chronique, Catégorie 2
------------------------------	---

Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement
Attention
Mentions de danger

H317	Peut provoquer une réaction allergique cutanée.
H332	Nocif par inhalation.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264	Se laver soigneusement la peau après manipulation.
P271	Utiliser seulement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau.
P304+P312	EN CAS D'INHALATION : appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P391	Recueillir le produit répandu.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient hermétiquement fermé.
P405	Garder sous clé.

Autres dangers

Cette substance/mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des concentrations de 0,1 % ou plus.

3. Composition / Informations sur les ingrédients

Nom chimique	Nom commun et synonymes	Numéro CAS	Contenu (w/v)
Pinoxaden		243973 - 20 - 8	50 g/L
Inertes		Non disponible	jusqu'à 1L

4. Premiers soins

Conseils généraux	Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin en charge.
Inhalation	Amener la personne à l'air frais. Si la personne ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle (bouche-à-bouche) et appeler immédiatement un médecin.
Contact avec la peau	Retirer les vêtements contaminés et laver la peau avec de l'eau et du savon. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
Contact avec les yeux	Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin.
Ingestion	Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Ne pas faire vomir. Boire deux verres d'eau. Ne jamais faire vomir ni donner quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente.
Symptômes/effets les plus importants, aigus et retardés	Les symptômes et effets les plus importants connus sont décrits dans l'étiquetage (voir section 2.2) et/ou à la section 11.
Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Aucune donnée disponible.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés	Utiliser des agents extincteurs à poudre chimique sèche, de la mousse ou du dioxyde de carbone.
Dangers particuliers résultant du produit chimique	Oxydes de carbone, oxydes d'azote (NOx).
Conseils aux pompiers	Porter un équipement de protection complet et un appareil respiratoire autonome.
Autres informations	Aucune donnée disponible.

6. Mesures à prendre en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence and emergency procedures	Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter la formation de poussières. Éviter de respirer les vapeurs, brouillards ou gaz. Assurer une ventilation adéquate. Éviter de respirer les poussières. Pour la protection individuelle, voir la section 8.
Précautions environnementales	Empêcher toute fuite ou tout déversement supplémentaire si cela peut

	être fait sans danger. Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts. Éviter tout rejet dans l'environnement.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	Ramasser le produit et organiser son élimination sans générer de poussière. Balayer et ramasser à la pelle. Conserver dans des contenants appropriés et fermés en vue de l'élimination.
Précautions environnementales	Empêcher toute fuite ou tout déversement supplémentaire si cela peut être fait sans danger. Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts. Éviter tout rejet dans l'environnement.
Référence à d'autres sections	Pour l'élimination, voir la section 13.

7. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter la formation de poussières et d'aérosols. Assurer une ventilation par aspiration appropriée aux endroits où des poussières se forment.
Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, y compris les incompatibilités	Conserver les contenants hermétiquement fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Entreposer à l'écart des matières incompatibles. Les contenants ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus en position verticale afin d'éviter toute fuite.
Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	En dehors des utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation particulière n'est spécifiée.

8. Contrôles de l'exposition / Protection individuelle

Paramètres de contrôle

Composants avec paramètres de contrôle en milieu de travail.

Contrôles de l'exposition

Mesures d'ingénierie appropriées	Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
Mesures de protection individuelle, telles que l'équipement de protection individuelle	
Protection des yeux / du visage	Lunettes de sécurité avec écrans latéraux conformes à la norme EN166. Utiliser un équipement de protection des yeux testé et approuvé conformément aux normes gouvernementales appropriées telles que NIOSH (États-Unis) ou EN 166 (Union européenne).
Protection de la peau	Manipuler avec des gants. Les gants doivent être inspectés avant utilisation. Utiliser une technique appropriée pour retirer les gants (sans toucher la surface extérieure du gant) afin d'éviter tout contact de la peau avec ce produit. Éliminer les gants contaminés après utilisation conformément aux lois applicables et aux bonnes pratiques de laboratoire. Se laver et se sécher les mains.
Protection du corps	Vêtements imperméables. Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse présente au poste de travail.
Protection respiratoire	Pour les expositions nuisibles, utiliser un respirateur à particules de type P95 (É.-U.) ou P1 (UE EN 143). Pour une protection de niveau plus élevé, utiliser des cartouches respiratoires OV/AG/P99 (É.-U.) ou ABEK-P2 (UE EN 143). Utiliser des respirateurs et des composants testés et approuvés conformément aux normes gouvernementales appropriées telles que NIOSH (É.-U.) ou CEN

	(UE).
Contrôle de l'exposition environnementale	Empêcher toute fuite ou tout déversement supplémentaire si cela peut être fait sans danger. Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts. Éviter tout rejet dans l'environnement.

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Liquide brun transparent
Odeur	odeur aromatique légère.
Seuil olfactif	Aucun renseignement disponible
pH	4.0~7.0
Point de fusion / congélation	Aucun renseignement disponible
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	Aucun renseignement disponible
Point éclair	Aucun renseignement disponible
Vitesse d'évaporation	Aucun renseignement disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucun renseignement disponible
Pression de vapeur	Aucun renseignement disponible
Densité de vapeur	Aucun renseignement disponible
Densité	1,0077 g/mL à 20,0°C
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Aucun renseignement disponible
Température d'auto-inflammation	Aucun renseignement disponible
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible
Viscosité	8,14 cSt à 20°C 5,38 cSt à 40°C
Autres informations	
Propriétés explosives	Non-explosive
Propriétés oxydantes	Aucun renseignement disponible

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Aucun renseignement disponible
Stabilité chimique	Stable dans des conditions recommandées.
Possibilité de réactions dangereuses	Aucun renseignement disponible
Conditions à éviter	Produits incompatibles
Matières incompatibles	Aucun renseignement disponible
Produits de décomposition dangereux	Aucun renseignement disponible

11. Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Voie orale : DL ₅₀ for rats >5000 mg/kg Voie cutanée : DL ₅₀ for rats >2000 mg/kg Voie inhalation : CL ₅₀ for rats >5.06 mg/L
-----------------------	---

Irritation cutanée	Peau – lapin : légère irritation cutanée.
Lésions oculaires graves / irritation oculaire	Yeux – lapin : irritation modérée.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	
Sensibilisation respiratoire	Aucun renseignement disponible
Sensibilisation cutanée	Légère sensibilisation cutanée (cobayes)
Mutagenicité des cellules germinales	Aucun renseignement disponible
Cancérogénicité	Aucun renseignement disponible
Toxicité pour la reproduction	Aucun renseignement disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Aucun renseignement disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – expositions répétées	Aucun renseignement disponible
Danger par aspiration	Aucun renseignement disponible
Effets chroniques	Aucun renseignement disponible
Informations complémentaires	Aucun renseignement disponible

12. Informations écologiques

Écotoxicité	Oiseaux DL ₅₀ aiguë orale pour le caille japonaise (7 jours) > 500 mg/kg p.c. Poissons CL ₅₀ aiguë (96 h) pour le poisson zèbre = 15,0 mg s.a./L Daphnies CE ₅₀ (48 h) = 17,0 mg s.a./L Algues EyC ₅₀ (72 h) = 6,93 µg s.a./L ErC ₅₀ (72 h) = 15,4 µg s.a./L pour <i>Selenastrum capricornutum</i> Abeilles DL ₅₀ orale aiguë (48 h) = 15,3 µg s.a./abeille DL ₅₀ par contact aiguë (48 h) = 16,8 µg s.a./abeille Vers CL ₅₀ (14 jours) > 100 mg s.a./kg de sol
Persistance et dégradabilité	Aucun renseignement disponible.
Potentiel de bioaccumulation	Aucun renseignement disponible.
Mobilité dans le sol	Aucun renseignement disponible.
Résultats de l'évaluation PBT et vPvB	This substance/mixture contains no components considered to be either persistent, bioaccumulative and toxic (PBT), or very persistent and very bioaccumulative (vPvB) at levels of 0.1% or higher.
Autres informations	Aucun renseignement disponible

13. Données relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets	
Produit	Les producteurs de déchets chimiques doivent déterminer si un produit chimique éliminé est classé comme déchet dangereux. Ils doivent également consulter les réglementations locales, régionales et nationales relatives aux déchets dangereux afin d'assurer une classification complète et correcte.
Emballages contaminés	Éliminer comme produit non utilisé.

14. Informations sur le transport

Transport des marchandises dangereuses (TDG –

Canada)):

3082

Numéro ONU

Nom d'expédition officiel de l'ONU

Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.s.a. (PINOXADEN, NAPHTHA DE SOLVANT)

Classe de danger

9

Groupe d'emballage

III

Classe 9

Polluant marin

Exemption de la Partie 3 (Documentation) et de la Partie 4 (Marquages de sécurité pour marchandises dangereuses) si transporté uniquement par voie terrestre par véhicule routier ou ferroviaire.

IATA/ICAO (Transport aérien)

Numéro ONU

3082

Nom d'expédition officiel

Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.s.a. (PINOXADEN, NAPHTHA DE SOLVANT)

Classe de danger

9

Groupe d'emballage

III

Polluant marin

Ce produit est considéré comme polluant marin lorsque les emballages intérieurs dépassent 5 L / 5 kg

IMDG (Transport maritime)

Numéro ONU

3082

Nom d'expédition officiel

Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.s.a. (PINOXADEN, NAPHTHA DE SOLVANT)

Hazard class

9

Packing group

III

Marine pollutant

Ce produit est considéré comme polluant marin lorsque les emballages intérieurs dépassent 5 L / 5 kg

15. Informations réglementaires

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire enregistré par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des informations sur les dangers requis pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Les informations sur les dangers suivantes sont celles requises sur l'étiquette du produit antiparasitaire :

16. Other information

<i>Issue date</i>	<i>March 9, 2026</i>
<i>Revision date</i>	<i>March 9, 2026</i>
<i>Version No.</i>	<i>1.0</i>
<i>Other information</i>	<i>Pour obtenir une FDS mise à jour, veuillez communiquer avec le fournisseur ou le fabricant indiqué à la première page du document.</i>
<i>Disclaimer</i>	<i>Les renseignements et recommandations contenus dans le présent document sont basés sur des données considérées comme exactes. Toutefois, aucune garantie, explicite ou implicite, n'est donnée quant à l'exactitude des renseignements fournis. Tide International Canada, Inc. n'assume aucune responsabilité quant aux résultats obtenus ni aux dommages indirects ou consécutifs découlant de l'utilisation de ces données.</i>
<i>Prepared by</i>	<i>Tide International Canada, Inc.</i>